

VOUS DÉSIREZ PLUS D'INFORMATIONS OU VOUS AVEZ DES PROBLÈMES LIÉS À VOTRE eID ?

N'hésitez pas à contacter le Service Desk de Fedict, il vous fera un plaisir de vous aider !

Tél : 078 15 03 12

E-mail : servicedesk@fedict.belgium.be

Site web : www.fedict.belgium.be



LA DÉFENSE
PRIORITÉ À LA PAIX
Imprimé par le
Ministère de la Défense.

Editeur responsable : Jan Deprest
Fedict – Service public fédéral ICT
Rue Marie-Thérèse 1/3 – 1000 Bruxelles – www.fedict.belgium.be

L'eID:

QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE



Votre eID contient toutes vos données personnelles et vous donne accès à une foule d'applications électroniques.

C'est un document important. Prenez-en donc bien soin.



eID PERDUE OU VOLÉE ?

Vous pouvez toujours faire appel à **DOC STOP**. Il s'agit d'un helpdesk accessible **24 heures sur 24** auquel il est possible de déclarer toute perte ou tout vol de carte eID. Partout dans le monde, vous pouvez appeler le numéro gratuit **00800 2123 2123** (ou le 32 2 518 2123 si vous n'arrivez pas à joindre le numéro 00800).

Tout d'abord, l'opérateur vérifiera si vous êtes bien le titulaire du document. Ensuite, il bloquera votre eID. De cette manière, personne ne pourra s'identifier ou apposer une signature électronique avec votre eID. Vous éviterez ainsi d'être victime d'une utilisation frauduleuse de votre document d'identité. En outre, vous pouvez vérifier sur **www.checkdoc.be** si votre document d'identité est répertorié par les autorités comme étant volé, perdu, expiré, non valable ou non émis.



00800 2123 2123
+32 2 518 2123

Vous désirez en savoir plus ?
Surfez sur **www.docstop.be**



Vous devez conserver soigneusement le **code PUK** que vous recevez en même temps que votre code PIN. Si vous perdez ou oubliez le code PIN, ou si vous avez composé trois fois un code erroné, vous pouvez vous rendre à l'administration communale avec le code PUK afin de résoudre le problème. Vous ne pouvez pas modifier le code PUK. Si vous avez également perdu ou oublié le code PUK, il vous faudra demander une nouvelle carte eID.

CHOISIR LA SÉCURITÉ

Lorsque vous choisissez un nouveau code PIN, il est essentiel de former une combinaison difficile à retrouver.

Vous réduisez ainsi les risques d'abus en cas de perte de votre carte. N'activez donc pas un code PIN avec une combinaison de chiffres trop simple, comme votre année ou votre date de naissance, votre code postal, une série de chiffres qui se suivent, etc.

L'eID est petite et solide comme une carte bancaire et la micro-puce contient les données imprimées sur la carte ainsi que votre adresse. Si l'eID est endommagée, vous risquez de ne plus pouvoir l'utiliser. Ne mettez donc pas la carte telle quelle dans la poche arrière de votre pantalon, ne la laissez pas traîner et ne l'exposez pas à l'eau ou à des températures extrêmes.

MON DOSSIER

L'eID vous simplifie la vie, n'hésitez donc pas à vous en servir. Consultez par exemple « Mon dossier » (<https://mondossier.rn.fgov.be>). Cette application du Registre national affiche les données enregistrées vous concernant et vous permet de savoir qui les a consultées au cours des six derniers mois.

Pour un aperçu des applications électroniques, surfez sur www.eid.be ou consultez la brochure « my.belgium.be ».



CODE PIN ET CODE PUK

A l'instar d'une carte bancaire ou d'un GSM, l'eID est protégée par un **code PIN**. Il s'agit d'un code secret que seul(e) vous connaissez et qui active la puce située sur la carte. Ne divulguez donc ce code à personne et veillez à ne pas le conserver sur un bout de papier dans votre portefeuille. Si vous craignez d'oublier le code, conservez-le ailleurs mais surtout, n'indiquez pas qu'il s'agit du code de votre eID. Lorsque vous recevez votre carte à l'administration communale, vous pouvez modifier le code PIN et choisir une combinaison que vous retiendrez plus aisément.